

LES
Sondages et Travaux de Recherche
DANS LA PARTIE MERIDIONALE

DU
BASSIN HOULLER DU HAINAUT

(20^{me} suite) (1)

N° 1. — TRAVERS BANCS SUD DU SIÈGE N° 8

de la concession de Belle-Vue

(Voir coupe in CORNET, J.: *Géologie*, t. I, 1909, p. 208, fig. 51).

Les travers bancs sud aux étages de 645 mètres et 695 mètres du siège n° 8 de la Concession de Belle-Vue (altitude : 81^m,88) ont, le premier en 1907-1909, le second en 1909-10, été poussés respectivement à 237 mètres et 215 mètres au delà de la limite méridionale de la concession.

Le puits n° 8, lui-même situé au sud de l'affleurement de la faille du Midi, est distant d'environ 760 mètres de la limite méridionale du territoire concédé. Il en résulte que les reconnaissances se sont avancées jusqu'à 1,000 mètres environ au midi du puits et environ 1,100 mètres de l'affleurement de la faille.

On ne possède au sujet des coupes de ces galeries que des renseignements sommaires.

L'une et l'autre n'ont pas cessé de recouper, jusqu'à leur extrémité, de nombreuses couches de houille titrant plus ou moins 17 % de matières volatiles, la teneur en cendres étant de 2 % environ.

L'allure est des plus mouvementées. En gros, elle est en dresants renversés compliqués de fausses plateures.

(1) Voir t. XVII, 2^e livr., p. 445 et suiv.; 3^e livr., p. 685 et 4^e livr. p. 1137; t. XVIII, 1^{re} livr., p. 253; 2^e livr., p. 597; 3^e livr., p. 935 et 4^e livr., p. 1219; t. XIX, 1^{re} livr., p. 238; 2^e livr., p. 507 et 3^e livr., p. 803; t. XX, 4^e livr., p. 1434; t. XXI, 1^{re} livr., p. 77; 2^e livr., p. 763, 3^e livr., p. 1111, et 4^e livr., p. 1501; t. XXII, 1^{re} livr., p. 185; 2^e livr., p. 605; 3^e livr., p. 923; 4^e livr., p. 1197; t. XXIII, 1^{re} livr., p. 123.

N° 95. — TRAVERS-BANC SUD DU PUIITS N° 2
DU CHARBONNAGE DU BOUBIER.

Le travers-banc sud à l'étage de 625 mètres du puits n° II du Charbonnage du Boubier, à Châtelet (altitude 107^m,10), a été prolongé au sud des dressants exploités des couches ONZE PAUMES et HUIT PAUMES, de manière à reconnaître le gisement méridional.

Sensiblement rectiligne, cette galerie a atteint la limite actuelle de la concession à 1170 mètres à l'ouest de son extrémité orientale. Il a été prolongé d'abord sur 100 mètres suivant la même orientation presque méridienne, très légèrement NWN-SES, puis sur 475 mètres suivant une direction NW-SE, qui est là celle à travers bancs. Son extrémité se trouve ainsi à 875 mètres W. et 475 mètres S. de l'angle SE de la concession actuelle.

La galerie a d'abord rencontré une partie peu régulière en allure générale de dressant. Elle a ensuite traversé une cassure inclinée au midi; puis elle a pénétré dans des terrains réguliers, en plateure, inclinés au midi.

Le faisceau des couches CINQ PAUMES, AHURIE, HUIT PAUMES et ONZE PAUMES a ainsi été recoupé. Les terrains se sont montrés ensuite assez dérangés jusqu'au point où la galerie a pénétré dans des terrains en dressant renversé. Le même faisceau de couches a de nouveau été traversé en ordre inverse. Toutefois la galerie a rencontré une cassure inclinée vers le sud, avant d'atteindre l'endroit du passage probable de la couche CINQ PAUMES. Au delà de cette cassure, le bouveau, prolongé sur 110 mètres, n'a plus rencontré que des schistes et grès, sans aucune veine ou veiniat.

D'après ces données, la Direction du Charbonnage estime qu'au midi et au dessus de la faille A (cf. BERTIAUX. *Ann. Soc. géologique de Belgique* t. XL, pl. XVI), existe, au delà d'un anticlinal, dont l'amorce est indiqué sur la coupe publiée, un important gisement en plateure, qui se relève en dressant à l'intervention d'un synclinal. Il est probablement dérangé à la jonction des dressants et des plateurs. Le flanc méridional, en dressant, du synclinal est amputé par la faille B (cf. BERTIAUX *Op. cit.*). Le massif supérieur à cette faille serait entièrement stérile.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. Ed LIBOTTE

Ingénieur en chef, Directeur du 3^{me} arrondissement des Mines, à Charleroi

SUR LES TRAVAUX DU 2^e SEMESTRE 1921

Charbonnages de Mariemont-Bascoup

*Lavage des stériles au lavoir à charbon du siège n° 5
et au lavoir à stériles du siège n° 7*

M. HANAPPE, Ingénieur en chef des services de surface de ces charbonnages, me communique la note suivante :

La décision de laver les stériles provenant de l'extraction fut prise en mai 1920.

A cette époque, le temps d'opération du lavage des charbons aux lavoirs du siège n° 5, laissait trois à quatre heures disponibles, qui furent mises à profit pour le lavage des terres de coupage des voies.

Le premier essai eut lieu le 22 mai 1920.

Tous les chariots de stériles, sortant du siège n° 5, qui paraissaient contenir des traces de charbon furent dirigés vers le triage de Bascoup où s'opéra un criblage à 35 millimètres; le charbon contenu dans les morceaux au-dessus de 35 millimètres fut ramassé à la main, et la partie de 0 à 35 millimètres contenant de 50 à 55 % de cendres, et qui atteignait un tonnage journalier de 80 à 90 tonnes, fut traitée au lavoir du siège n° 5.

On put immédiatement constater que l'opération serait rémunératrice; les résultats s'annoncèrent réellement avantageux. Le rendement au lavage fut le suivant :

- 7,5 % de grains lavés 7-35 millimètres contenant 9 à 10 % de cendres,
- 18,5 % de poussier lavé à 0-7 millimètre contenant 10 à 11 % de cendres,
- 7,0 % de schlamms contenant 19 % de cendres,